



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autistes

Question écrite n° 1608

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la mission d'évaluation confiée à l'IGAS relativement à la situation des personnes handicapées accueillies à l'étranger. Le rapport de cette mission est paru à la fin de l'été. Il comportait un certain nombre de recommandations relatives à l'autisme. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui ont été prises afin de mettre en oeuvre ces recommandations.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur la mission d'évaluation confiée à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) relative à la situation des personnes handicapées accueillies à l'étranger, et notamment sur les recommandations relatives à l'autisme. Soucieux de disposer des informations les plus complètes sur la question de l'hébergement en Belgique des personnes âgées et des personnes handicapées de nationalité française, complétant en l'élargissant la réflexion déjà conduite par l'IGAS, le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité et la secrétaire d'État chargée de la solidarité viennent, par lettre du 5 février 2008, de confier à Mme Cécile Gallez, députée du Nord, une mission sur ce thème. Au-delà d'un état des lieux détaillé du nombre de personnes concernées, de la nature de leur hébergement et des pathologies les plus représentées, Mme Cécile Gallez devra s'intéresser aux motivations de leur placement à l'étranger. Elle devra enfin étudier les différences entre modes d'hébergement, la disparité des coûts financiers et la capacité des établissements belges à accueillir massivement la demande française, afin de mettre en lumière les enseignements positifs à tirer de la qualité de prise en charge offerte en Belgique. Les conclusions de sa mission sont attendues au plus tard le 30 juin prochain. Elles seront examinées avec la plus grande attention ainsi que les propositions qu'elle émettra, dans la perspective d'améliorer les conditions d'accueil en établissements des personnes âgées et des personnes handicapées en France. Concernant plus spécifiquement la question de l'autisme, les nouvelles mesures prévues en 2008 ont d'ores et déjà pour objectif la création de 300 places en établissements ou services dédiées aux enfants et adolescents atteints d'autisme, 400 places pour l'accompagnement des adultes. Suite aux travaux du comité de réflexion et de proposition sur l'autisme et les troubles envahissants du développement, un plan autisme 2008-2010 sera également annoncé dans les prochaines semaines par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1608

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5043

Réponse publiée le : 6 mai 2008, page 3865